



**Réunion du Conseil exécutif national  
Vendredi 26 janvier 2024  
Réunion hybride**

**PROCÈS-VERBAL**

**En personne** : N. Prier (*président*), C. Pageau, A. Yeo, N. Curti, M. Wylie, N. Burron, M. Davidovic, B. Latour, S. Holmes, A. Brabant, R. Ajmera, A. Petras, G. Brabazon, M. Larcher, T. Green, J. Solomon, F. Assu, A. Hersberger, C. Hill, D. Hagar, A. Trau (*séance de l'après-midi*)

**Par Zoom** : P. Makrodimitris, J. Szwarc, C. Goldberg, B. Panasyuk, L. Spek

**Personnel de la direction** : C. Habarugira, J. George, S. Salter, K. Thériault, J. Ouellette, A. Poliquin, S. Brosseau et J. Courty

**Absences** : L. Monroe

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/MOT D'OUVERTURE**

La réunion du Conseil exécutif national (CEN) est déclarée officiellement ouverte à 9 h. Après que les membres se soient présentés à tour de rôle, y compris au moyen d'une description visuelle et physique, le président prononce un mot d'ouverture, expose les règles de procédure et souligne tous les éléments de gestion interne.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné en tant que personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion; les préoccupations doivent être portées à son attention par courriel.*

**1.1 Adoption de l'ordre du jour du CEN**

Aucun ajout ni aucune modification ne sont apportés à l'ordre du jour.

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour de la réunion du CEN du 26 janvier 2024 comme il est présenté.

**Proposée par : le président  
adoptée à l'unanimité**

**Vote à main levée : Motion**

## **2. RAPPORTS**

**2.1 Rapport du président :** Le président a assisté à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la section locale 514, Emploi et Développement social Canada (EDSC), ainsi qu'à une assemblée productive en présence de membres du personnel de l'ACEP. Un certain nombre de problèmes ont été soulevés lors d'une réunion initiale avec le sous-ministre d'EDSC, Paul Thompson, concernant principalement des griefs liés au système de paie Phénix et des refus d'approbation de télétravail.

Sur le plan syndical, le président a rencontré le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), Chris Aylward, et les discussions ont mené à la constitution d'un front commun sur diverses questions. Le président a récemment participé à une séance d'accueil avec le président de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF), Dany Richard, qui a porté sur l'installation dans le rôle de président, ainsi que sur les attentes liées à la participation générale au Conseil national mixte (CNM). Une rencontre avec la présidente de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC), Jennifer Carr, pour le 1<sup>er</sup> février. Le président a également rencontré la présidente du Congrès du travail du Canada, Bea Bruske, pour discuter de la mise sur pied potentielle d'un comité de recherche sur le télétravail pour les travailleuses et travailleurs de partout au Canada; la présidente Bruske a manifesté un vif intérêt à collaborer avec l'ACEP sur cette question.

Sur le plan de la défense des intérêts, le président aborde les trois problèmes évoqués dans une lettre rédigée par les membres de l'ACEP le 2 janvier 2024, adressée au CEN et au président, et dans laquelle des préoccupations ont été soulevées quant à une perception de partialité. En réponse, le président indique avoir rencontré un groupe appelé « ACEP défense des intérêts » pour discuter d'une pétition relative au conflit entre Israël et la Palestine et de la direction que le CEN pourrait prendre à la suite de la réunion d'aujourd'hui. De plus, le président a rencontré des membres du Caucus des employés fédéraux noirs pour discuter des défis continus qui se posent en matière d'embauche et de promotion, ainsi que des projets à venir pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Des notes supplémentaires découlant de la rencontre pourront être transmises au CEN sur demande.

Le président a rencontré C. Pageau et A. Hersberger, de la section locale 900 (TR), pour discuter des obstacles rencontrés par les interprètes et les traductrices et traducteurs, ainsi que de moyens d'aider à mobiliser la section locale pour faire avancer leurs efforts de campagne, qui sont devenus une question de premier plan nécessitant une étude minutieuse et des niveaux d'organisation importants.

Plusieurs entrevues et présences dans les médias ont été prévues. Les membres du personnel de l'ACEP se sont vu confier la tâche d'élaborer un document d'analyse du

paysage stratégique pour soutenir la planification stratégique du CEN à l'avenir. Aux côtés d'un certain nombre d'employées et employés et de membres de l'ACEP, le président a rejoint la ligne de piquetage de l'AFPC pour les travailleuses et travailleurs des fonds non publics le 12 janvier. L'ACEP prépare actuellement un envoi postal d'une trousse de solidarité pour les sections locales qui n'ont pas accès à des drapeaux ou à des pancartes.

Six exemplaires des livres intitulés *Rules To Win By: Power and Participation in Union Negotiations* et *No Shortcuts: Organizing for Power in the New Gilded Age*, par l'auteure Jane F. McAlevey, ont été commandés pour que les membres puissent y accéder, et seront conservés au bureau national.

On tiendra une assemblée des membres le 7 février de 17 h à 19 h pour discuter des questions urgentes pour les membres et des priorités du président, ainsi que pour tenter d'établir la distinction entre un modèle de service et un modèle d'organisation du syndicalisme, et de définir le syndicalisme social par rapport au syndicalisme d'affaires. On encourage les membres du CEN à y assister.

**2.2 Rapport de la conseillère principale du président :** Actuellement affectée à titre intérimaire, J. Courty fait rapport sur ce que le rôle de conseillère principale suppose, c'est-à-dire fournir des conseils et des directives de haut niveau et un soutien au président de l'ACEP en ce qui concerne l'orientation et la planification stratégiques. À l'heure actuelle, cette tâche est partagée avec J. George jusqu'à ce que l'on identifie une personne qui sera en mesure d'assumer le poste. Le rôle officiel de J. Courty à l'ACEP est celui d'agente de liaison avec les sections locales.

**2.3 Rapport du directeur général :** J. Ouellette décrit ses responsabilités dans l'organisation, qui consistent principalement à superviser les opérations de cette dernière, ainsi qu'à travailler en étroite collaboration avec la haute direction pour atteindre les objectifs de l'ACEP. Des rapports trimestriels seront fournis au CEN, le prochain devant être présenté lors de la réunion du CEN de février, avec le rapport du Comité des candidatures et des résolutions.

**2.4 Rapport de la directrice des négociations et de la recherche :** S. Brosseau décrit les principales responsabilités et attentes associées au rôle, y compris l'équité salariale, la représentation de l'ACEP par la prestation d'une expertise en matière de négociations collectives, les stratégies de négociation, ainsi que la recherche, l'examen et l'évaluation des répercussions des modifications apportées aux conventions collectives. Un rapport officiel sera présenté lors de la prochaine réunion du CEN.

**Mesure de suivi :** *Mesure de suivi : en ce qui concerne le portefeuille de l'équité salariale, on présente une demande pour discuter de la mise sur pied d'une équipe composée de membres du CEN et chargée d'offrir des conseils aux représentant-e-s des comités d'équité salariale de l'administration publique centrale et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la prochaine réunion du CEN.*

## **2.5 Rapport de la directrice des communications et des affaires publiques :**

K. Thériault rend compte de la croissance de la direction depuis 2018, avec une équipe de sept membres du personnel de l'ACEP. Les principales fonctions exercées par la Direction des communications et des affaires publiques comprennent les communications organisationnelles, la défense des intérêts, la gestion des connaissances, la mobilisation des membres, la traduction et les relations avec les médias et les intervenants gouvernementaux. La Direction est également chargée d'établir et de respecter des normes élevées de responsabilité et de transparence en produisant divers rapports et en assurant un flux constant de renseignements à l'intention des membres, ainsi qu'en améliorant et en protégeant la marque et la réputation de l'ACEP. La Direction des communications et des affaires publiques relève directement du directeur général, mais travaille en étroite collaboration avec le bureau du président. Le budget de la direction pour 2024 est de 70 000 \$.

**2.6 Rapport de la directrice des Finances :** Depuis qu'elle s'est jointe à l'ACEP il y a deux ans et demi, S. Salter et l'équipe des finances ont consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'un cadre financier solide en renforçant les contrôles internes pour garantir une surveillance financière cohérente, la double approbation de toutes les dépenses ainsi que des politiques et des procédures documentées, afin de prévenir la fraude et d'assurer une transparence, une responsabilité et la protection des fonds des membres. La directrice des Finances travaille en étroite collaboration avec le Comité des finances en ce qui concerne l'examen des dépenses, la préparation du budget, la supervision des audits, la gestion des rabais pour les sections locales, ainsi que le rapprochement des états financiers mensuels. Enfin, le rôle de l'équipe des finances s'étend au-delà des chiffres, car elle gère également les formulaires de congé pour activités syndicales, l'inscription des membres et les demandes d'approvisionnement pour le compte de l'organisation.

## **2.7 Rapport du directeur des services de représentation et de l'éducation :**

A. Poliquin fournit une répartition détaillée de l'équipe, qui est composée de 16 agent-es de relations de travail, y compris deux assistantes administratives des agent-es de relations de travail, d'une agente d'éducation, de deux agent-es de relations de travail et d'éducation et de trois membres du personnel administratif des relations de travail. La section des services de représentation est divisée en portefeuilles, ce qui comprend un certain nombre d'organismes et de ministères. Chaque membre de l'équipe s'engage à contribuer à la prestation efficace de services de représentation de haut niveau aux membres de l'ACEP.

**2.8 Rapport de l'avocate générale et directrice des Politiques :** J. George décrit les fonctions, les pouvoirs et les responsabilités spécifiques associés au rôle d'avocate générale et directrice des Politiques ou avocat général et directeur des Politiques, qui comporte la direction de l'équipe juridique interne et la prestation de conseils stratégiques à l'association. Il est précisé que le rôle ne suppose pas que la ou le titulaire agisse à titre d'avocate personnelle ou d'avocat personnel auprès du CEN ou du président, ni qu'elle ou il fournisse des conseils juridiques individuels aux membres. Souvent, l'avocate générale et directrice des Politiques ou avocat général et directeur des Politiques agira à titre de représentante ou représentant dans les relations avec une conseillère ou un

conseiller juridique externe, le négociateur en chef du groupe de la Bibliothèque du Parlement (BdP) sur le plan des négociations, ainsi que la ressource du personnel à la table de négociation du syndicat du personnel interne (SEA/CSN). Compte tenu des prochaines rondes de négociations prévues au printemps, les membres du CEN seront invité-e-s à se porter volontaires pour s'asseoir à la table lors de la prochaine réunion du CEN.

*Mesure de suivi : Mesure de suivi : comme les rapports deviendront plus substantiels, le président demande au personnel de l'ACEP de prévoir suffisamment de temps consacré à la discussion et aux questions dans le futur ordre du jour tout en respectant les délais fixés.*

## **PAUSE SANTÉ**

### **3. MISES À JOUR DES COMITÉS**

Les mises à jour des comités ont été présentées sous forme de « lettres de succession » et seront soumises une fois traduites. Le CEN établira des comités ou sous-comités pour le mandat en vertu du point à l'ordre du jour « 4.6 ».

### **4. POINTS DE DÉCISION**

**4.1 Candidature de Paul Whiteley au poste de délégué du Bureau de la sécurité des transports du Canada : la motion suivante est présentée :** La motion suivante est présentée :

Il est résolu que le CEN acceptera la candidature de Paul Whiteley au poste de délégué.

**Proposée par :** M. Larcher

**Appuyée par :** B. Latour

**Discussion :** La procédure de nomination a été rappelée à titre d'information.

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : Motion adoptée à**

**l'unanimité**

**4.2 Administratrice BdP du CEN — S. Feldman :** Conformément aux statuts, le CEN est en mesure de procéder au vote compte tenu du poste actuellement vacant et de la nécessité d'une représentation de 50 %, étant donné que le groupe de la BdP n'a actuellement aucune représentation au sein du CEN.

Il est résolu que S. Feldman sera nommée au poste d'administratrice du CEN pour le groupe de la BdP.

**Proposée par :** M. Larcher

**Appuyée par :** A. Brabant

**Discussion :** Un commentaire est soulevé concernant un manque de renseignements au sujet de la candidate, ce qui pourrait nuire à la capacité de prendre une décision éclairée.

En fonction du commentaire précédent, la motion suivante est présentée :

Il est proposé de reporter la nomination de S. Feldman à la prochaine réunion du CEN afin que des renseignements supplémentaires soient fournis.

**Proposée par :** C. Hill

**Appuyée par :** S. Holmes

**Discussion :** Il est recommandé d'envisager d'inviter la candidate à la réunion pour qu'elle réponde à des questions supplémentaires, ou éventuellement de tenir un débat au cas où une autre candidature serait présentée. Le CEN est informé qu'aucune autre candidature n'a été présentée compte tenu de la taille de l'unité, et discute des renseignements supplémentaires qui pourraient être fournis ou stipulés dans la demande.

**Abstentions (2), pour (2), contre (21)**

***Motion rejetée***

**Vote sur la motion initiale :**

**Abstentions (2), contre (2), pour (21)**

***Motion adoptée***

**4.3 Motions et résolutions en langues officielles :** Afin d'empêcher que des motions et des résolutions soient directement déposées si elles ne sont pas traduites, on demande que toutes les motions et les résolutions autres que celles de procédure soient présentées par écrit dans les deux langues officielles avant d'être déposées pour examen par le CEN. La motion suivante est présentée :

Il est résolu que le CEN modifiera le règlement n° 2 en y ajoutant un article 2.6, stipulant que toute motion ou résolution qui n'est pas simplement de procédure doit être disponible par écrit dans les deux langues officielles avant qu'elle puisse être examinée par le CEN.

**Proposée par :** M. Larcher

**Appuyée par :** A. Hersberger

**Discussion :** La raison pour laquelle il est recommandé que toutes les motions/résolutions soient déposées d'avance, c'est de permettre aux membres du CEN de prendre une décision en toute connaissance de cause avant de voter. Même si la présentation de toutes les motions et résolutions dans les deux langues officielles est déjà une condition préalable de l'ACEP, cette motion vise à officialiser cette pratique. Par contre, la prudence est de mise, car cela pourrait limiter les discussions pour les administrateurs unilingues qui souhaiteraient présenter une motion, entravant ainsi la capacité de réagir en temps réel, indépendamment du fait que des problèmes pourraient se présenter à bref délai ou en raison de l'urgence.

#### **VOTE PAR APPEL NOMINAL**

**Pour :** C. Pageau, A. Yeo, N. Curti, M. Wylie, N. Burron, M. Davidovic, B. Latour, S. Holmes, A. Brabant, R. Ajmera, D. Hagar, A. Petras, G. Brabazon, M. Larcher, T. Green, J. Solomon, F. Assu, A. Hersberger, C. Hill, J. Szwarc, C. Goldberg, B. Panasyuk

**Aucune opposition**

**Abstentions :** N. Prier, L. Spek and et P. Makrodimitris

***Motion adoptée***

#### **4.4 Retraite stratégique du CEN en mars :** La motion suivante est présentée :

Il est résolu que l'ACEP organisera une retraite de planification stratégique de deux (2) jours qui aura lieu au siège de l'ACEP en mars 2024 pour toutes et tous les membres du CEN, dans le but d'élaborer un plan stratégique sur trois (3) ans indiquant les priorités stratégiques essentielles de l'organisation pour le prochain mandat du CEN, et que l'ACEP embauchera un·e consultant·e externe en planification stratégique qui sera chargé·e de concevoir et de faciliter cet exercice.

**Proposée par :** R. Ajmera

**Appuyée par :** M. Davidovic

**Discussion :** La date de la retraite n'est pas encore déterminée. On confirme que la retraite sera distincte de la réunion du CEN prévue le 22 mars; toutefois, le calendrier de la retraite coïncidera avec cette réunion pour tenir compte des dispositions de voyage.

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : Motion adoptée à l'unanimité**

***l'unanimité***

#### **4.5 Suspension du processus du règlement no 5 :** La motion suivante est présentée :

Il est résolu que l'ACEP suspendra le processus actuel du règlement n° 5 dans son intégralité en attente de l'élaboration d'un règlement mis à jour sur la discipline par le Sous-comité des statuts et règlements en consultation avec le personnel de l'ACEP, et que le processus du règlement n° 5 sera suspendu pendant trois mois pour permettre au CEN de créer un nouveau processus plus efficace et efficient.

De plus, toutes les plaintes au titre du règlement n° 5 continueront de suivre le processus du règlement n° 5 comme il existait lorsque ces plaintes ont été déposées. Les plaintes déposées au cours de la période de suspension du processus du règlement n° 5 seront traitées au cas par cas.

**Proposée par :** A. Yeo

**Appuyée par :** A. Brabant

**Discussion :** En réponse aux préoccupations soulevées au cours de la période pendant laquelle aucun règlement ne sera en place, l'avocate générale confirme l'existence d'une législation actuelle pour le traitement des plaintes qui définit le seuil de harcèlement, et selon laquelle les dossiers sont triés en conséquence selon le type de plainte déposée. Entre-temps, le comité de négociation collective (CNC) travaille à l'interne à la rédaction d'une définition plus solide du harcèlement. De plus, les deux parties seraient informées du processus avant de lancer toute action.

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : Motion adoptée à l'unanimité**

***l'unanimité***

À titre de formalité, on demande que la dernière phrase de la motion approuvée soit modifiée pour illustrer que les plaintes déposées au titre du règlement n° 5, lorsque le

processus sera suspendu, seront traitées « conformément à la législation en vigueur » plutôt qu'au cas par cas.

**Proposée par :** J. Solomon

**Appuyée par :** C. Goldberg

**Discussion :** La modification a pour but de garantir que toutes les plaintes respecteront la règle de droit plutôt que d'être fondées sur des décisions individuelles arbitraires.

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : Motion adoptée à**

***l'unanimité***

La motion révisée est lue à voix haute comme suit :

Il est résolu que l'ACEP suspendra immédiatement le processus actuel du règlement n° 5 dans son intégralité en attente de l'élaboration d'un règlement mis à jour sur la discipline par le Sous-comité des statuts et règlements en consultation avec le personnel de l'ACEP.

Il est également résolu que le processus du règlement n° 5 sera suspendu pendant trois mois pour permettre au CEN de créer un nouveau processus plus efficace et efficient.

Et il est résolu que toutes les plaintes actuelles au titre du règlement n° 5 continueront de suivre le processus du règlement n° 5 comme il existait lorsque ces plaintes ont été déposées. Les plaintes déposées au cours de la période de suspension du processus du règlement n° 5 seront traitées conformément à la législation en vigueur.

**Abstentions (1)**

**Vote à main levée : Motion adoptée à**

***l'unanimité***

#### **4.6 Formation/Dissolution de nouveaux et d'anciens comités et sous-comités :**

La motion suivante est présentée :

Il est résolu que le CEN mettra sur pied ses sous-comités suivants :

- Sous-comité sur l'éducation
- Sous-comité sur les nouvelles employées et les nouveaux employés fédéraux
- Sous-comité sur la mobilisation et la défense
- Sous-comité sur l'accessibilité

Il est également résolu que les sous-comités suivants du CEN seront dissous :

- Sous-comité de perturbation et transformation numériques
- Sous-comité sur les votes
- Sous-comité de défense des avantages et des emplois

**Proposée par :** A. Yeo

**Appuyée par :** B. Latour

**Discussion :** Compte tenu du chevauchement des fonctions, il est recommandé d'envisager d'intégrer une composante de santé et de sécurité au Sous-comité sur l'accessibilité. Cette recommandation est soutenue à l'unanimité, et l'on souligne que d'autres comités



pourraient collaborer le cas échéant, lorsque la situation englobe une gamme de questions touchant d'autres sous-comités. Cela sera décrit dans le mandat du Sous-comité sur l'accessibilité.

Motion visant à remplacer le nom du Sous-comité sur l'accessibilité par « Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité ».

**Proposée par :** M. Larcher

**Appuyée par :** J. Solomon

**Abstentions (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Motion adoptée à***

En conséquence, la motion modifiée est désormais formulée comme suit :

Il est résolu que le CEN mettra sur pied ses sous-comités suivants :

- Sous-comité sur l'éducation
- Sous-comité sur les nouvelles employées et les nouveaux employés fédéraux
- Sous-comité sur la mobilisation et la défense
- Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité

Il est également résolu que les sous-comités suivants du CEN seront dissous :

- Sous-comité de perturbation et transformation numériques
- Sous-comité sur les votes
- Sous-comité de défense des avantages et des emplois

La motion suivante est présentée :

Motion visant à modifier le nom du Sous-comité sur les nouvelles employées et les nouveaux employés fédéraux en y intégrant « recrutement et sensibilisation des membres Rand ».

**Proposée par :** J. Solomon

**Appuyée par :** C. Goldberg

**Discussion :** On mentionne que l'approbation de cette modification pourrait restreindre la capacité du Sous-comité sur la mobilisation et la défense à aborder la question de l'intégration des membres Rand, y compris celle d'autres comités qui pourraient également être concernés.

**Pour : (2) abstentions (1), contre : (22)**

***Motion rejetée***

**Vote sur la motion initiale :**

**Abstentions (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Motion adoptée à***

Motion visant à lancer un appel aux volontaires aux membres du CEN pour tous les comités permanents et les sous-comités du CEN. L'ACEP appelle les volontaires à s'identifier lors de la réunion du CEN du 26 janvier, compte tenu de l'exigence des statuts selon laquelle les

administratrices et administrateurs du CEN doivent siéger à au moins un sous-comité (article 11.3).

**Proposée par :** A. Yeo

**Appuyée par :** A. Petras

**Abstentions (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Motion adoptée à***

Le président mentionne que sur le plan procédural, le CEN n'est pas en mesure d'appeler des volontaires à siéger à un comité de négociation collective selon le règlement n° 7.11, et que cela sera donc établi lors d'une prochaine réunion du CEN. On déclare également que même si les sous-comités peuvent proposer des modifications aux mandats existants, l'approbation finale par le CEN est requise. Du personnel de soutien est offert à chaque comité par l'intermédiaire d'un·e secrétaire. Après l'appel aux volontaires, les comités et sous-comités du CEN sont composés des personnes suivantes :

- **Comité des finances :** A. Hersberger, M. Larcher, S. Holmes, B. Panasyuk et A. Trau
- **Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité :** C. Goldberg, L. Spek, and M. Wylie
- **Sous-comité consultatif :** G. Brabazon, J. Solomon, A. Hersberger, B. Latour, M. Davidovic
- **Sous-comité des statuts et règlements :** C. Pageau, A. Yeo, B. Latour, P. Makrodimitris, and C. Goldberg
- **Sous-comité sur l'éducation :** A. Yeo, B. Latour, M. Davidovic, M. Wylie, R. Ajmera, B. Panasyuk, D. Hagar, N. Burron, G. Brabazon, and C. Hill
- **Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion :** L. Spek, C. Goldberg, M. Davidovic, T. Green, F. Assu, J. Solomon, S. Holmes, and G. Brabazon
- **Sous-comité de gouvernance :** C. Hill, M. Larcher, G. Brabazon
- **Sous-comité des ressources humaines :** L. Spek, A. Petras, N. Curti, M. Wylie, and D. Hagar
- **Sous-comité sur la mobilisation et la défense :** A. Brabant, T. Green, D. Hagar, J. Szwarc, L. Spek, C. Hill and J. Solomon
- **Sous-comité sur les Wnouvelles employées et les nouveaux employés fédéraux :** A. Yeo, A. Brabant, and N. Curti

Il est résolu que les volontaires qui se sont identifiés seront nommés pour siéger au comité de leur choix, parmi la liste ci-dessous :

### **Comités permanents :**

- Comité des finances

### **Sous-comités du CEN :**

- Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité
- Sous-comité consultatif sur les communications
- Sous-comité des statuts et règlements
- Sous-comité sur l'éducation
- Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion
- Sous-comité de gouvernance
- Sous-comité des ressources humaines
- Sous-comité sur la mobilisation et la défense
- Sous-comité sur les nouvelles employées et les nouveaux employés fédéraux

### **Abstentions (1) l'unanimité**

***Vote à main levée : Motion adoptée à***

***Mesure de suivi :*** Le personnel de l'ACEP examinera la traduction française des noms des comités et sous-comités pour s'assurer qu'elle reflète exactement le libellé.

### ***PAUSE DÎNER***

**4.7 Le CEN enverra une déclaration sur le cessez-le-feu en Palestine :** Avant de présenter la motion, G. Brabazon demande que le titre à l'ordre du jour soit remplacé par « ***Publication d'une déclaration à l'appui d'un cessez-le-feu en Palestine et en Israël*** » afin de bien correspondre à la motion à venir. Le CEN convient de mettre à jour l'ordre du jour comme il est modifié. La motion est présentée comme suit :

Il est résolu que le Conseil exécutif national appuie la publication urgente de la déclaration ci-jointe appelant à un cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine, en Israël et dans les régions environnantes.

**DÉCLARATION :** Les membres et la direction de l'ACEP-CAPE sont profondément préoccupé-es par ce qui se passe en Palestine et en Israël depuis le 7 octobre 2023. La violence qui y sévit depuis cet événement dévaste la région et force le déplacement de plus de 1,9 million de Palestiniennes et Palestiniens et a causé la mort de plus de 23.000 personnes.

L'ACEP-CAPE condamne la violence en Palestine et en Israël et le ciblage meurtrier de la population civile palestinienne. L'ACEP-CAPE s'oppose aux pratiques d'apartheid et aux tactiques génocidaires qui règnent dans la région depuis plus de 75 ans.

Nous partageons la peine de nos membres dont la famille est touchée par l'escalade de la violence à Gaza et en Cisjordanie, et nous sommes aux côtés des membres victimes du racisme, du musellement et de l'intimidation que des Canadien·nes et des employeurs leur font subir en réaction à leurs appels à la justice.

En tant que syndicat de travailleuses et travailleurs du secteur public fédéral, l'ACEP-CAPE reconnaît que le Canada est un pays fondé sur la colonisation et que ses membres travaillent sur des territoires autochtones. À ce titre, l'ACEP-CAPE estime avoir le devoir de chercher à comprendre le contexte, l'histoire et les facteurs plus généraux qui ont un impact sur les travailleuses et travailleurs des territoires occupés et sur la violence qui les frappe. Les horreurs dont nous sommes témoins aujourd'hui sont profondément liées à des systèmes d'oppression, d'occupation et de colonialisme en place depuis longtemps et n'existent pas de manière isolée.

L'ACEP-CAPE se joint aux centaines de syndicats, d'organismes de droit international et de défense des droits de la personne ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour demander un cessez-le-feu permanent et la fin immédiate de la punition collective et du massacre du peuple palestinien par l'État hébreu.

L'ACEP-CAPE demande au gouvernement du Canada :

- d'appeler résolument à un cessez-le-feu immédiat et durable,
- de prendre des mesures claires et publiques qui garantissent le respect et l'application du droit international afin de mettre fin aux crimes de guerre à Gaza,
- d'appeler à la libération des otages et des civil·es détenu·es illégalement ou arbitrairement,
- de contribuer à établir des corridors humanitaires et à fournir une aide humanitaire aux millions de familles palestiniennes déplacées, et
- d'exiger la protection et l'immunité des journalistes palestinien·nes et de leur famille dans la région<sup>4</sup>.
- L'ACEP-CAPE s'engage à veiller à ce que ses membres soient informé·es et soutenu·es à leur lieu de travail face à la montée de l'antisémitisme, du racisme antipalestinien et de l'islamophobie.
- L'ACEP-CAPE veut prioritairement défendre et protéger les intérêts et les droits de ses membres ainsi que répondre à leurs besoins. L'ACEP-CAPE s'engage :
- à encourager ses membres à s'impliquer davantage en tant que membres de l'ACEP-CAPE dans des actions et des activités de solidarité visant une résolution pacifique et juste,
- à rester au courant de l'évolution de la situation dans la région ainsi que des réalités et du contexte dans lesquels vivent les travailleuses et travailleurs et leur famille en Palestine,
- à encourager les membres à apprendre l'histoire et le contexte de la Palestine et d'Israël, et
- à explorer les initiatives humanitaires et les occasions d'être solidaires des travailleuses et travailleurs dans la région.

- L'ACEP-CAPE exige un cessez-le-feu immédiat et permanent comme premier pas vers une paix durable.

*\*Les notes de bas de page n'ont pas été incluses dans la motion. Les membres du CEN peuvent consulter la motion écrite dans le dossier de réunion.*

**Proposée par :** G. Brabazon

**Appuyée par :** M. Davidovic

**Discussion :** Il a été confirmé que le Réseau des fonctionnaires juifs et juives n'avait pas été contacté officiellement au sujet de cette déclaration. Après de longues délibérations, plusieurs commentaires sont formulés, notamment au sujet de la nécessité de faire preuve de prudence lors de la publication d'une déclaration favorable à un participant particulier au conflit plutôt qu'aux autres car cela pourrait être considéré comme une source de division sur le plan politique et jugé incendiaire. En revanche, plusieurs membres du CEN demandent instamment à l'ACEP de prendre des mesures immédiates car cela est considéré comme un acte génocidaire. Reconnaisant que l'Association a pour mandat de protéger les droits des membres et de servir leurs intérêts supérieurs, on demande d'élargir la direction pour englober de telles questions sociales.

Motion visant à intégrer à la déclaration le fait que l'ACEP demande au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour assurer l'application de la l'ordonnance de la Cour internationale de Justice rendue le 26 janvier 2024 afin de prévenir les actes de génocide.

**Proposée par :** M. Larcher

**Appuyée par :** A. Hersberger

**Pour (20), abstentions (2), contre (4)**

***Motion adoptée***

Motion visant à faire en sorte que l'ACEP adopte plutôt la déclaration publiée par le Congrès du travail du Canada (CTC) ou la Confédération syndicale internationale (CSI).

**Proposée par :** C. Goldberg

**Discussion :** La motion a été déposée pour permettre à l'ACEP de vérifier les faits de certaines parties de la déclaration avant qu'elle ne soit publiée. Cette motion est déclarée irrecevable par le président, car elle modifie l'intention initiale de la motion précédemment adoptée.

Proposition de reporter la décision de la motion précédente à la prochaine réunion du CEN

**Proposée par :** C. Goldberg

**Appuyée par :** A. Trau

**Pour (3), contre (22)**

**Abstentions (1)**

***Motion rejetée***

La motionnaire, G. Brabazon, demande qu'un amendement favorable soit apporté à la motion, selon lequel la déclaration devrait être remplacée pour indiquer « 2,3 millions de Palestiniens » au lieu de 1,9 million. De plus, le premier paragraphe devrait également indiquer « 25 000 Palestiniens » au lieu de 23 000 et, enfin, on demande d'ajouter 1300 Israéliens à la fin de la phrase. En outre, le mot « tous » au paragraphe 6-bulletins point 3 sera remplacé par le texte suivant : d'appeler à la libération des 136 otages

israéliens et des plus de 1300 civils palestiniens détenus illégalement ou arbitrairement; L'amendement favorable est accepté par l'appuyeuse, M. Davidovic. La motion est modifiée en conséquence.

La motion suivante est présentée :

Motion visant à modifier le texte de la motion pour adopter plutôt la déclaration du Congrès du travail du Canada (CTC) pour refléter la position de l'ACEP.

**Proposée par :** J. Solomon

La motion est déclarée irrecevable par le président, car elle modifie fondamentalement la nature de la déclaration. Le motionnaire, J. Solomon, fait ensuite appel de la décision et demande qu'elle soit réexaminée, ce qui est appuyé par A. Trau. Après que le président a consulté un conseiller juridique, il est établi que bien que la motion puisse être décrétée par le CEN, une majorité des deux tiers des votes favorables est requise.

*\*À ce stade, la vice-présidente Annie Yeo préside cette partie de la réunion car le président se retire momentanément et s'abstient de participer à la procédure de vote.*

**Résultats du vote :**

**Pour (2), contre (22), abstentions (2)**

***Motion rejetée***

*\*Nathan Prier reprend la présidence de la réunion du CEN.*

La motion initiale et la déclaration modifiée sont lues à voix haute comme suit :

Il est résolu que le Conseil exécutif national appuiera la publication urgente de la déclaration ci-jointe appelant à un cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine, en Israël et dans les régions environnantes.

**DÉCLARATION :** Les membres et la direction de l'ACEP-CAPE sont profondément préoccupé-es par ce qui se passe en Palestine et en Israël depuis le 7 octobre 2023. La violence qui y sévit depuis cet événement dévaste la région et force le déplacement de plus de 2,3 millions de Palestiniennes et Palestiniens et a causé la mort de plus de 25 000 Palestiniens et de 1300 Israéliens.

L'ACEP-CAPE condamne la violence en Palestine et en Israël et le ciblage meurtrier de la population civile palestinienne. L'ACEP-CAPE s'oppose aux pratiques d'apartheid et aux tactiques génocidaires qui règnent dans la région depuis plus de 75 ans.

Nous partageons la peine de nos membres dont la famille est touchée par l'escalade de la violence à Gaza et en Cisjordanie, et nous sommes aux côtés des membres victimes du racisme, du musellement et de l'intimidation que des Canadien·nes et des employeurs leur font subir en réaction à leurs appels à la justice.

En tant que syndicat de travailleuses et travailleurs du secteur public fédéral, l'ACEP-CAPE reconnaît que le Canada est un pays fondé sur la colonisation et que ses membres travaillent sur des territoires autochtones. À ce titre, l'ACEP-CAPE estime avoir le devoir de chercher à comprendre le contexte, l'histoire et les facteurs plus généraux qui ont un impact sur les travailleuses et travailleurs des territoires occupés et sur la violence qui les frappe. Les horreurs dont nous sommes témoins aujourd'hui sont profondément liées à des systèmes d'oppression, d'occupation et de colonialisme en place depuis longtemps et n'existent pas de manière isolée.

L'ACEP-CAPE se joint aux centaines de syndicats, d'organismes de droit international et de défense des droits de la personne ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour demander un cessez-le-feu permanent et la fin immédiate de la punition collective et du massacre du peuple palestinien par l'État hébreu.

L'ACEP-CAPE demande au gouvernement du Canada :

- d'appeler résolument à un cessez-le-feu immédiat et durable,
- de prendre des mesures claires et publiques qui garantissent le respect et l'application du droit international afin de mettre fin aux crimes de guerre à Gaza,
- d'appeler à la libération des 136 otages israéliens et des plus de 1300 civils palestiniens détenus illégalement ou arbitrairement;
- de contribuer à établir des corridors humanitaires et à fournir une aide humanitaire aux millions de familles palestiniennes déplacées, et
- d'exiger la protection et l'immunité des journalistes palestiniens et de leurs familles dans la région;
- de prendre des mesures pour assurer l'application de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice rendue le 26 janvier 2024 en vue de prévenir les actes génocidaires.

L'ACEP-CAPE s'engage à veiller à ce que ses membres soient informé-es et soutenu-es à leur lieu de travail face à la montée de l'antisémitisme, du racisme antipalestinien et de l'islamophobie.

L'ACEP-CAPE veut prioritairement défendre et protéger les intérêts et les droits de ses membres ainsi que répondre à leurs besoins. L'ACEP-CAPE s'engage :

- à encourager ses membres à s'impliquer davantage en tant que membres de l'ACEP-CAPE dans des actions et des activités de solidarité visant une résolution pacifique et juste,
- à rester au courant de l'évolution de la situation dans la région ainsi que des réalités et du contexte dans lesquels vivent les travailleuses et travailleurs et leur famille en Palestine,
- à encourager les membres à apprendre l'histoire et le contexte de la Palestine et d'Israël, et

- à explorer les initiatives humanitaires et les occasions d'être solidaires des travailleuses et travailleurs dans la région.

L'ACEP-CAPE exige un cessez-le-feu immédiat et permanent comme premier pas vers une paix durable.

#### **VOTE PAR APPEL NOMINAL**

**Pour :** A. Yeo, N. Curti, M. Wylie, N. Burron, M. Davidovic, B. Latour, S. Holmes, A. Brabant, R. Ajmera, A. Petras, L. Spek, G. Brabazon, M. Larcher, B. Hagar, T. Green, F. Assu, A.

Hersberger, C. Hill, J. Szwarc, B. Panasyuk

**Contre :** C. Pageau, C. Goldberg, P. Makrodimitris, A. Trau, J. Solomon

**Abstentions :** N. Prier

***Motion adoptée***

#### **PAUSE SANTÉ**

**4.8 Campagne de télétravail demandant à l'ACEP de commencer à préparer la campagne et de rechercher des modèles potentiels de télétravail : la motion suivante est présentée :** La motion suivante est présentée :

Il est résolu que l'ACEP concevra, en collaboration avec d'autres agents négociateurs, une campagne ancrée dans l'organisation des membres par ministère, et visant à intensifier les mesures en milieu de travail afin d'assurer à ses membres la possibilité de travailler à distance.

Il est également résolu que l'ACEP entreprendra des recherches intensives concernant des modèles de télétravail dont bénéficient des travailleuses et travailleurs ayant des profils similaires à celui des membres de l'ACEP, et que l'ACEP organisera un événement public pour discuter de modèles potentiels de télétravail à revendiquer pour les fonctionnaires fédérales et fédéraux.

**Proposée par :** A. Yeo

**Appuyée par :** A. Trau

**Discussion :** Tous les membres du CEN appuient la motion, car elle aidera à rationaliser les communications, à accroître la rentabilité et la productivité et à adopter une option écologique, en plus d'être harmonisée avec les réalités économiques actuelles.

**Abstentions (1)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Motion adoptée à***

#### **5. POINTS DE DISCUSSION**

- a) Rapport sur l'accessibilité :** La conférencière invitée S. Elrich décrit un jeu de diapositives intitulé « Conseils en matière d'expérience d'un handicap », diffusé à l'écran, et en offre un aperçu détaillé. Il a été conçu pour visualiser une organisation ou un processus du point de vue des personnes en situation de handicap, ainsi que



pour déterminer les obstacles existants et concevoir des solutions personnalisées qui répondent aux besoins de l'organisation et de la communauté des personnes en situation de handicap. À l'heure actuelle, la communauté de l'ACEP compte environ 6766 personnes en situation de handicap envers lesquelles l'association a la responsabilité légale de résoudre tous les obstacles qu'elles rencontrent. La présentation PowerPoint expose également la définition sociale et légitime du handicap, sa prévalence, ainsi que les obligations juridiques de l'association en vertu de la législation sur les droits de la personne, qui protège à la fois les employées et employés et les membres de l'ACEP. Le personnel de l'ACEP est reconnu et félicité pour ses efforts en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail et pour l'adoption de pratiques qui favorisent une culture d'inclusion.

**Prochaines étapes** En ce qui concerne le plan proposé, on recommande à l'ACEP de lancer le processus d'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur interne de l'accessibilité à raison de 20 heures par semaine pour les six prochains mois, alors qu'un plan complet sera élaboré par la suite. Ce poste devrait être conçu conjointement avec une consultation sur l'accessibilité pour permettre de déterminer les compétences de base et d'assurer un processus d'embauche accessible.

Comme nous en sommes aux étapes préliminaires du processus, un exposé plus complet sera présenté à l'avenir; les commentaires du CEN seront alors sollicités pour déterminer les étapes suivantes. Il est proposé et convenu de demander au Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité d'examiner certaines des recommandations proposées, y compris l'élaboration d'un plan relatif aux mesures d'adaptation, de présenter des propositions concernant les ressources que l'ACEP pourra déployer afin de créer un environnement plus accessible et convivial et de réaliser un changement significatif en matière d'accessibilité (*p. ex. par l'amélioration de l'accessibilité physique et technologique, une meilleure prévision des répercussions du handicap, l'examen des pratiques de l'ACEP en matière d'accessibilité, etc.*).

Tous les membres du CEN expriment leur appréciation des connaissances et des informations tirées de la présentation.

## **PAUSE SANTÉ**

### **b) Élargir le champ d'application de la position sur le racisme anti-Noir-es :**

L'affiche relative au poste d'agente ou agent de projet, initialement créé pour une durée de huit semaines, a été retirée par le président à la suite de discussions avec plusieurs membres de race noire de l'ACEP parce qu'il ne s'agissait que d'un poste temporaire, ainsi que pour d'autres considérations financières. Le poste sera donc remanié, et une nouvelle proposition et des idées seront sollicitées lors de la réunion du CEN de février. Des détails concernant la classification du poste seront fournis à la prochaine réunion du CEN. Dans le cadre du plan de plateforme du président et de la campagne Membres pour le changement, comme le Caucus des

membres noirs de l'IPFPC, l'objectif sera de se concentrer sur les caucus de création d'équité selon le statut du CEN, avec l'aide du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), ainsi que d'autres discussions intercomités sur les seuils de la structure dans le contexte des mandats.

- c) Les caucus de la base :** Le Solidarity Caucus a été mis sur pied au cours du mandat précédent du CEN, ce qui a finalement mené l'organisation à être confrontée à un problème d'ordonnance de cesser et de s'abstenir à la suite de la publication de la déclaration sur le cessez-le-feu. Le président envisage de publier une déclaration indiquant que l'on demande instamment aux membres d'établir des caucus des syndiqués de la base, à condition qu'ils se distinguent substantiellement du Conseil exécutif national ou de l'ACEP en tant qu'organisation. On encourage les membres du CEN à faire part de leurs commentaires au sujet de la rédaction de la déclaration.

**Mesure de suivi :** On demande au personnel de l'ACEP d'élaborer un avis de non-responsabilité que les membres du CEN pourront consulter.

- d) Discussion concernant la lettre reçue sur le sentiment anti-arabe, anti-palestinien et anti-musulman :** Deux des trois principaux points soulevés dans la lettre des membres de l'ACEP datée du 2 janvier 2024 ont été abordés dans le rapport du président. De plus, le président déclare que la portée des discussions avec le groupe de défense des intérêts de l'ACEP qui a rédigé la lettre reste dans les limites de ce qui pourrait être divulgué, et que les membres du groupe ont été invités à assister à la réunion du CEN d'aujourd'hui en tant qu'observatrices ou observateurs. En tant que groupe de parties prenantes, l'ACEP collabore régulièrement avec le Réseau des employés fédéraux musulmans, et le président doit rencontrer les membres du Réseau dans le cadre du calendrier thématique.

## 6. DIVERS

- Résultat du rapport sur l'accessibilité : bien qu'il ne s'agisse pas d'un poste budgétisé, des fonds peuvent être tirés du fonds d'urgence (200 000 \$) pour couvrir les coûts de la proposition. Des discussions supplémentaires à la table du CEN aux côtés du Sous-comité sur l'accessibilité, la santé et la sécurité seront justifiées pour obtenir une ventilation complète des coûts avant de décider de poursuivre.
- On souligne à nouveau les répercussions de la Covid-19, en particulier sur les collègues TR, ce qui a mené à des problèmes de santé auditive et en matière de langage, ainsi qu'à d'autres difficultés linguistiques. On demande avec insistance au gouvernement du Canada de fournir un environnement de travail sûr pour l'ensemble des membres.
- A. Trau demande à faire partie du Comité des finances, ce qui est approuvé.

- Plusieurs membres du CEN font part de leurs réflexions initiales au sujet de la première réunion du CEN, en soulignant l'atmosphère collégiale malgré les points de vue divergents sur diverses questions.
- **Dates des prochaines formations :** La formation sur la gouvernance aura lieu toute la journée le 22 février 2024. La séance permettra aux membres du CEN d'exercer judicieusement leurs fonctions et d'accroître leur connaissance des pratiques de gouvernance efficaces. De plus, elle les aidera à mieux comprendre les politiques, les procédures, les rôles et responsabilités et les structures internes de l'ACEP et à obtenir un aperçu de la manière dont le travail collaboratif se déroule au sein du bureau national. D'autres détails suivront.

La formation sur les règles de procédure de Bourinot aura également lieu toute la journée le 21 mars 2024. Les membres du CEN auront la possibilité d'acquérir des connaissances relatives aux procédures parlementaires qui régissent le CEN et de traiter divers types de motions afin de tenir des réunions efficaces du CEN.

On reconnaît que les heures actuellement prévues pour la formation ne sont pas pratiques pour les membres de la côte Ouest.

***Mesure de suivi :** Le personnel de l'ACEP prendra en considération les problèmes d'horaire afin d'assurer l'accessibilité pour toutes et tous. Le personnel de l'ACEP examinera la possibilité de planifier la formation par tranches horaires plutôt que sur des journées complètes.*

- Pour les prochaines étapes, on demande au personnel de l'ACEP d'examiner des trucs pour améliorer la plateforme Zoom et régler les problèmes techniques pour une meilleure expérience d'utilisateur afin de garantir la tenue d'une réunion hybride entièrement fonctionnelle avec une participation et un engagement complets, en particulier pour répondre aux besoins des membres plus habitués à la plateforme MS Teams.

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le président clôt officiellement la réunion. La séance du CEN est levée à 16 h 23 (HAE).

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 26 janvier 2024.*

**APPROUVÉ par :**

---

Président

---

Date